

BAC PRO

TECHNICIEN MENUISIER - AGENCEUR

EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du bâtiment de Sillac – 16000 ANGOULEME
Tel : 05.45.91.37.77
Contact : Armel DUCOM

LE MÉTIER

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que des aménagements de pièces, bureaux, cuisines, salles de bains, magasins, salles d'exposition, lieux de réunion...

Les diplômés s'insèrent dans les PME qui fabriquent et installent des menuiseries pour l'habitat individuel et collectif.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparation du processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural.
- Réalisation des ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication.
- Encadrement d'une équipe d'ouvriers.
- Gestion du suivi de la réalisation du chantier.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Menuisier.
- Technicien(ne) de fabrication de mobilier et de menuiserie.

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- Sortie de fin de 1er cycle de l'enseignement secondaire (niveau 3ème), ou être titulaire d'un CAP ou Seconde pour l'entrée en 1ère.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : périodes de 2 à 3 semaines en centre de formation de septembre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1400h.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37917 - www.francecompetences.fr

Date d'enregistrement de la certification : 27/07/2023

POURSUITE D'ÉTUDES

- Brevet de Technicien Supérieur.
- Formation complémentaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (contrôle en cours de formation, examens ponctuels).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de branche / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION

Pour connaître les indicateurs moyens de la formation, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante ou en scannant le QR Code : www.cfa-acad-poitiers.fr/nos-indicateurs

